



Moto assurance tout risque

Par **Loan84**, le **27/11/2014** à **12:54**

Bonjour a tous
Je me presente - loan de region parisienne -30 ans
Et merci d avance a ceux qui prendrons le temps de me renseigner :)
Je suis assuré tout risque pour ma moto a la maaf depuis novembre 2013.
J ai eu accident 100% non responsable en decembre 2013 et ma moto a donc ete réparée et j ai également garder ma formule tout risque.
J ai eu un autre accident le 29/10/2014 egalement non responsable sauf que la marn
Moto n est pas réparable et est donc passée en RSV.
Je vais etre remboursee intégralement car le tiers est identifié et 100% responsable néanmoins mon assurance refuse de me reprendre en assurance tout risque mais juste au tier.cela m nuis car je compte racheter exactement la même moto que la précédente et pour une moto a 13.000 euro cela m ennuie d être uniquement au tier sans le vol.
Sachant que l accident n est pas de ma faute ,la maaf a t elle le droit de me refuser le tout risque alors que je l étais avant?
N est elle pas censée me reprendre sur les bases de mon ancien contrat et mettre ma nouvelle moto sur le même contrat en remplacement de la precedente?
Merci

Par **chaber**, le **27/11/2014** à **14:34**

bonjour
l'assureur a tout à fait le choix de ses critères de sélection.

Par **Faycal777**, le **27/11/2014** à **16:17**

Bonjour,
je pense que cela est précisé dans votre contrat l'assureur se réserve le droit de renouveler ou pas certaines modalités contractuelles.
Et malheureusement il arrive que

l'assureur ne renouvelle pas le tout risque bien que vous n'étiez pas responsable.
Un conseil si vous négociez et que ça ne passe pas, changez tout simplement d'assurance.

Par **moisse**, le **27/11/2014** à **17:50**

Bonsoir,
J'approuve les réponses apportées et j'ajoute mon grain de sel en tant qu'ancien responsable d'une flotte importante.
Il est apparu aux assureurs que la répétition d'accidents "non responsable" pour un conducteur se traduisait un jour ou l'autre par un grave accident responsable.
Simple parce que cette succession peut témoigner de prise de risques excessifs, ou de décisions basées sur le droit et non le risque (par exemple forcer sa priorité, ne pas ralentir aux feux verts ou aux intersections....).
C'est ainsi que par mesure préventive, les assureurs de flottes financent des stages de sensibilisation auprès des conducteurs parties à des accidents non responsables.
Bien sûr tout cela est statistique comme c'est le fondement même de l'assurance.

Par **Loan84**, le **27/11/2014** à **19:40**

Merci à tous pour vos réponses claires et précises.
J'ai rendez-vous avec ma directrice d'agence la semaine prochaine et j'essaierai la négociation.
Ce qui est embêtant c'est que sur les 2 sinistres je ne suis pas responsable et je n'ai pris aucun risque...les deux accidents sont similaires. Je me suis fait heurter 2 fois par des voitures changeant de voies sans regarder...
Je ne comprendrais jamais le comportement des assureurs qui sont tous plus frileux les uns que les autres...on dirait qu'ils nous assurent mais uniquement si ils sont sûrs qu'ils ne va rien nous arriver....
Nous pouvons cloturer ce post merci à tous